United Nations E/CN.6/2023/NGO/139

Economic and Social Council

Distr.: General
12 December 2022

Original: English

Commission on the Status of Women
Sixty-seventh session
6–17 March 2023
Follow-up to the Fourth World Conference on Women and to the twenty-third special session of the General Assembly entitled "Women 2000: gender equality, development and peace for the twenty-first century"

Statement submitted by Association Avocats Sans Frontière Humanitaires du Cameroun, a non-governmental organization in consultative status with the Economic and Social Council*

The Secretary-General has received the following statement, which is being circulated in accordance with paragraphs 36 and 37 of Economic and Social Council resolution 1996/31.

* The present statement is issued without formal editing.

22-28342 (E) 191222

Statement

Autonomisation des femmes pour un meilleur développement durable dans le monde

Par L'Association Avocats Sans Frontières Humanitaires Du Cameroun

L'Association Avocats sans frontières humanitaires du Cameroun en abrégé ASFH-CAM, est une Association constituée conformément aux dispositions de la loi n°90/053 du 19 Décembre 1990 portant Liberté d'association et les textes subséquents ;

Elle a été déclarée sous le numéro 00000319/RDA/J06/SAAJP/BNPP du 05 Avril 2017;

L'Association regorge en son sein des Avocats bénévoles et tout juriste désireux de participer à la réalisation de ses objectifs ;

Parmi ces objectifs, l'Association s'est dotée une mission essentielle qui est celle de la formation continue ;

Cette formation concerne tant ses membres, que les autres bénéficiaires tels que les OSC, et les personnes vulnérables que sont les mineurs et les femmes ;

S'agissant des femmes en effet, l'Association œuvre à la formation desdites femmes et jeunes filles sur l'égalité de tous devant la loi ;

Également beaucoup des droits desdites femmes sont violées par des pratiques coutumières et ancestrales consacrées dans certaines régions du Cameroun, toute chose qui rend ses violations régulières parce que observées depuis des décennies ;

Les exemples sont nombreux tant dans les régions du grand nord que celles de l'ouest au Cameroun pour ne citer que celles-là ;

En effet, au nord du Cameroun beaucoup de jeunes filles sont privées de la scolarisation parce que condamnées par des considérations coutumières qui proscrivent le mariage de la jeune fille musulmane ;

Certaines d'entre elles sont encore victimes des pratiques d'excision ainsi qu'astreinte au mariage force ;

À l'ouest par ailleurs la femme n'hérite pas, lorsqu'elle est mariée elle est exclue du partage de la succession de ses ascendants motifs pris de ce que par le biais de mariage, elle n'est plus de la famille nucléaire ;

Toute ces violations résultent tout simplement de l'ignorance des droits des femmes ;

Ainsi l'autonomisation des femmes résultera de la formation et du renforcement de capacité desdites femmes sur leurs différents droits ;

L'Association Avocats Sans Frontières Humanitaires Du Cameroun s'est donne pour cheval de bataille de former au maximum les formes et renforcer ainsi leur capacité sur l'égalité du genre ;

Et depuis lors de plus en plus les femmes et jeunes filles sortent de leur mutisme, et de plus en plus, on assiste à plusieurs dénonciations des femmes victimes des discriminations, des marginalisations ;

En effet, les femmes étant marginalisées en générale au Cameroun et beaucoup plus dans les ;

Cette question foncière, étant devenu un serpent de mer en Afrique, l'Association a pensé un de penser le projet : l'autonomisation des femmes pour un meilleur développement durable;

L'objectif principale dudit projet est d'éclairer les femmes sur le concept de l'atomisation des femmes pour un meilleur développement durable ;

1) Objectifs Spécifiques

a) Renfoncer les capacités des femmes rurales et urbaine sur leur Droit en générale et en particulier sur les questions foncières ;

b) Sensibiliser les femmes sur l'égalité du genre au vu des textes de lois national et international en leur donnant les outils juridiques y afférents ;

c) envisager de manière concrète au-delà des textes, l'implication de la femme dans le développement du pays

Les Cibles :

- Les femmes (rurales et urbaines)
- Les organisations de la société civile (OSC)
- Les membres du gouvernement

Pour ce faire, plusieurs activités ont été définies afin de parvenir à l'atteinte des résultats escomptes que sont :

Évaluation pour jauger le niveau des participantes

Résultats Attendus

- Des femmes et jeunes filles bien formées et bien outillées sur les textes consacrant l'égalité du genre ;
- Des guides juridiques distribués dans les localités abritant le projet ;
- Plaidoyer pour obtenir plus de textes législatifs protégeant les femmes ;

Par ce projet de l'Association Avocats Sans Frontières Humanitaires Du Cameroun entend apporter son édifice a la résolution de la question de l'autonomisation de la femme et de la jeune fille.